

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant la régularisation administrative et l'extension d'un entrepôt de stockage de produits finis

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : 2, rue du Grand Champ – 28400 NOGENT-LE-ROTROU

→ **RUBRIQUE** : 1510 (nomenclature des installations classées)

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : SAS EURO WIPES (siège social est situé 2, rue du Grand Champ – 28400 NOGENT-LE-ROTROU)

→ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (incluant les communes d'Arcisses dans le département d'Eure-et-Loir et de Saint Pierre la Bruyère dans le département de l'Orne)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE Monsieur ROBIN**, contact sur le site de la SAS EURO WIPES – mel ordo-maintenance@eurowipes.com

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 13 septembre 2021 à 9h00 au mardi 12 octobre 2021 à 17h30.

→ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie de NOGENT-LE-ROTROU où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
Du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30 <small>Les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées. Le public devra venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.</small>	Mairie 44 rue Vilette-Gâté

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de NOGENT-LE-ROTROU et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».